



1^{er} CTL du 19 novembre 2015 : incidences sur les services et les emplois de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

REMARQUES LIMINAIRES DES ELUS FO DGFIP 67 :

- **il existe une différence entre les promesses et la réalité** : CTR après CTR, CTL après CTL, l'administration affirme que la réforme territoriale ne modifiera l'organisation de la DGFIP que pour certaines missions : le CBR, la MEEF, la PIE et les paieries régionales. **C'est faux !!!** Lors du CTL du 18/06, nous avons évoqué les services de la division **Dépense RNF et le CSP** ; à ce CTL nous avons rappelé que la DG s'était engagé à laisser la carte des **DIRCOFI** inchangée il y a seulement quelques mois mais qu'elle avait déjà acté, il y a quelques jours, la suppression de la Dircofi Centre pour septembre 2015 et, en dommages collatéraux, le transfert des agents des **BDV** vers les Dircofi dans une 40^{aine} de départements.

- une fois encore, nous avons eu à **déplorer l'absence de représentants du Pôle Fiscal**. *Les élus FO* ont rappelé que la DGFIP est une seule administration (qu'on l'ait voulue ou non...) et non 2 ex-administrations coexistant l'une à côté de l'autre. **Stop au mépris** envers les agents, stop au mépris envers les représentants du personnel !

REPONSES DU PRESIDENT DU CTL :

On accepte une enveloppe d'emplois dont on verra si elle correspond aux besoins. 2016 sera une période transitoire. Il pense que le service **Rémunérations** restera déconcentré comme maintenant dans le cadre de la réforme territoriale. **La Dépense** va être regardée courant 2016 pour 2017 au plus tôt. Il y aura un effet croissant de concentration vers les **Dircofi** qui va toucher toute la chaîne : le Bas-Rhin n'est pas le 1^{er} impacté.

LES INCIDENCES SUR LA DRFIP 67 :

Transfert de 18 emplois au 01/01/2016 :

EMPLOIS	RENFORTS			
	A	B	C	Total
Contrôle Budgétaire en Région (CBR)	2	4		6
Politique Immobilière de l'Etat (PIE)				0
Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF)	1			1
Paierie Régionale	1	5	5	11
Total	4	9	5	18

LA PAIERIE REGIONALE :

Selon le Directeur, il faudra définir les modalités concrètes de fonctionnement en 2016 entre nous et les collègues des ex-DR (directions régionales). Comme il y aura sans doute une évaporation d'ETP (moins d'emplois transférés qu'existant actuellement), il faudra s'ajuster en organisation et en personnel. Il y a cependant une inquiétude sur la mobilisation des directions sur le long terme, pour que les collègues continuent sur les missions transférées.

La Paierie régionale est la préoccupation principale de la Direction dans cette réforme.

Les locaux futurs devraient se trouver dans une annexe proche, comportant également des services de la Région, à construire.

La délégation FO DGFIP 67 est intervenue sur les choix qui devront être faits par la direction locale compte tenu des suppressions d'emplois à venir et des vacances d'emplois structurelles dans le département (environ 60 en B et en C) : **avec 11 postes à pourvoir à la Paierie, la direction aura à choisir entre les pourvoir**

tous mais au détriment des autres structures du département ou garder un équilibre entre la Paierie et les autres structures mais au détriment des collègues de la Paierie...

Les élus FO ont également demandé quel volume de l'Equipe de Renfort la Direction allait pouvoir affecter pour la fin de gestion et la période transitoire jusqu'en septembre 2016.

La direction va étudier la question pour 2016...voire dès décembre 2015...

Par ailleurs, la direction va également étudier la possibilité de payer des **heures sup** dès cette fin d'année.

Les élus FO ont aussi interrogé la direction sur l'avenir du chef de Poste.

La direction a informé les membres du CTL qu'il y avait eu une réunion avec Metz et Châlons le 12/11 notamment pour aborder les liaisons avec les services de l'ordo, sur le mandatement et les lignes de trésoreries.

Notre directeur souhaiterait organiser une **rencontre** entre les agents des Paieries, peut être en visio-conférence.

Il nous a certifié que la paye de janvier sera assurée quoi qu'il arrive.

La **démat** va progresser jusqu'en septembre 2016 pour qu'il n'y ait plus de papier. D'ici là, les **mandats papier** vont être visés localement, seule la compta sera transférée à Strasbourg.

La direction locale nous a assurés de son soutien à la Paierie si le fonctionnement en fin de gestion et jusqu'en septembre 2016 posait problème car « il ne suffit pas de décréter pour faire ». On a noté !!

Enfin, **suite à l'intervention de la délégation FO DGFIP 67**, la direction locale va écrire à la direction générale pour tenter d'obtenir l'année prochaine plus d'arrivées en 1^{ère} affectation à la sortie de l'ENFIP, et en mutation en général, compte tenu de l'effet réforme territoriale et du nombre de vacances d'emplois que l'on connaît.

PIE :

Rôle important mais non défini pour l'avenir. L'équipe doit être étoffée mais comment ?

CBR :

La question de l'existence d'une antenne dans les anciennes directions régionales n'est pas tranchée. La préférence de notre directeur va à l'existence d'une antenne car la centralisation à Strasbourg serait excessive.


Il n'existe pas de date à laquelle cette question sera tranchée.

Les élus FO DGFIP 67 ont posé la question des bureaux avec l'arrivée de 6 nouveaux collègues : la direction est en réflexion pour regrouper fonctionnellement le CBR et limiter les conséquences mobilières sur les autres services.

[VOTE SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP CONCERNES PAR LA REFORME TERRITORIALE :](#)

Le Président a demandé un vote...qui n'était pas annoncé...et sur des éléments non stabilisés...toutes les OS ont, dans ces conditions, refusé de prendre part au vote ! !

Vos élus: José-Luis PEREIRA, Martine WISNIEWSKI, Virginie BRACHET

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr		BULLETIN D'ADHESION	
		à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP	
site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/	NOM :	PRENOM :	
site national : www.fo-dgifip.fr/	GRADE :	Echelon :	Indice :
	AFFECTATION :		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
	Fait à :	le	
		(signature)	
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25			